

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

Membres présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET à partir de 21 h 30, Jean-Louis BARREAULT, Jean-Claude SABOUREAU, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, Michel ALLIER, Francis BOURDON, Patrick MARAIS.

Membres représentés : Dominique PAYET donne procuration à Isabelle DUPUIS, Sylvie VALADE donne procuration à Florent SOUCHARD

Absents : Béatrice DOCHE et Alex BESSAC

Secrétaire de séance : Jean-Louis BARREAULT

Monsieur le maire ouvre la séance et déclare le quorum atteint.

Monsieur Jean-Louis BARREAULT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2018

Le procès-verbal sera présenté à l'approbation lors du prochain conseil municipal.

2. Approbation du compte administratif budget principal D2018-07

Commune

Sous la présidence de Monsieur Florent SOUCHARD, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Résultat de clôture 2017 :

Section investissement : -179 501.47 €

Section fonctionnement : +536 834.05 €

Hors de la présence de Monsieur Rémi PAPOT, maire, le conseil municipal approuve à la majorité (12 pour, 1 abstention) le compte administratif du budget communal 2017.

Approbation du compte administratif du budget annexe D2018-08

Gestion du Grand Pré

Sous la présidence de Monsieur Florent SOUCHARD, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Résultat de clôture 2017 :

Section investissement : + 13 787.99 €

Section fonctionnement : + 67 584.89 €

Hors de la présence de Monsieur Rémi PAPOT, maire, le conseil municipal approuve à la majorité (12 pour, 1 abstention) le compte administratif du budget annexe gestion Grand Pré 2017.

Approbation du compte de gestion 2017 budget principal D2018-09

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier de Saint Maixent l'Ecole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion du budget annexe Gestion Grand Pré D2018-10

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier de Saint Maixent l'Ecole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2017 D2018-11

Pour la commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémi PAPOT, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la section investissement	Résultat 2017	Solde des restes à réaliser 2017	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-115 806.00 €		- 63 695.47 €	-13 183.80 €	-192 685.27 €
Fonctionnement	+473 044.30 €	157 463.65 €	+ 221 253.40 €	0.00€	+536 834.05 €

Le conseil municipal, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017

536 834.05 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	344 148.78 €
Affectation obligatoire (article 1068)	192 685.27 €

Pour la gestion du Grand Pré D2018-12

	Résultat CA 2016	Virement à la section investissement	Résultat 2017	Solde des restes à réaliser 2017	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	36 102.47 €		-22 314.47 €	0.00 €	+13 787 .99 €
Fonctionnement	70 388.55 €	0	-2 803.66 €	0.00 €	+67 584.89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017	67 584.89 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	67 584.89 €
Affectation obligatoire (article 1068)	0

4. R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le maire présente une proposition de mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P .qui sera soumise au comité technique le 28 mars 2018.

5. Rétrocession de terrain à La VOUTE D2018-13

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un bornage a été réalisé en novembre 2016 par les consorts BAUDOUIN à l'occasion d'une division parcellaire de terrains à bâtir. Monsieur le maire souligne qu'il s'agit d'une petite parcelle de 1m2. Monsieur le maire demande au conseil municipal de régulariser cette rétrocession. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette rétrocession et autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. Convention de groupement de commandes pour la passation des marchés publics de prestations d'assurances D2018-14

Monsieur le Maire expose que les marchés d'assurances de la commune arrivent à échéance le 31/12/2018

Dans un souci de rationalisation de la commande publique, il est proposé de mutualiser ce besoin avec la Communauté de Communes ainsi que les communes du territoire intéressées.

A cette fin, il est nécessaire de formaliser la création d'un groupement de commandes, qui inclut la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que la passation des marchés d'assurances.

Monsieur le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et prévoit notamment la désignation de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre comme coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la passation des marchés publics de prestation d'assurances, incluant la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7. Informations diverses

- info sur ramassage par les agents d'une quantité importante de déchets jetés dans les fossés.

-rythmes scolaires : lettre de l'inspecteur d'académie, semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018/2019

- commission travaux le 8 mars à 20 h 30 à la mairie

- commission finances le 20 mars à 20 h 30 à la mairie

- information sur le site internet : un rendez-vous est fixé au jeudi 15 janvier pour finaliser le projet

- éclairage public : la société chargée de la maintenance de l'éclairage public interviendra la semaine prochaine sur le village de Paunay et la Briaudière.

- Divagation de chiens : un courrier a été envoyé à plusieurs propriétaires afin qu'ils interdisent la divagation de leur chien. Ces chiens causent des nuisances sonores et un danger.

SEANCE LEVEE à 22 h 10
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 13 MARS 2018
ICI SAIVRES LE 26 Février 2018 à 18 H 30